

Ministère de la culture CFDT- FSU-SUD-UNSA

RETRAIT DU CPE UNE VICTOIRE D'ETAPE QUI APPELLE DES SUITES

Le Président de la République, son Premier Ministre et le gouvernement ont voulu imposer leur diktat. Ils ont échoué.

Les étudiants, les lycéens, les parents, les salariés, dans une unité totale ont eu raison de l'entêtement aveugle de Monsieur de Villepin. Mais, si l'article 8 traitant du CPE a été retiré, il n'en reste pas moins que le reste de la loi sur « l'égalité des chances » a été promulgué. Et, dans cette loi, nombreux sont les points qui représentent un danger pour l'avenir de la jeunesse, notamment le travail de nuit autorisé pour les jeunes de plus de quinze ans et l'apprentissage dès quatorze ans.

La mobilisation, la vigilance et la volonté d'aller plus loin, ensemble, doivent donc continuer à nous animer.

Le CNE, le PACTE et tous les autres contrats de même nature sont tout autant inacceptables. Nous le savons, les emplois existent mais, pour le MEDEF, il faut une contrepartie : pouvoir licencier quand les patrons le décident, c'était tout l'intérêt du CPE. La nouvelle proposition de loi propose « des mesures immédiates de soutien en faveur de l'accès à la vie active, pour les jeunes qui connaissent des difficultés particulières d'insertion ». Cela consiste à verser aux employeurs 400 euros par mois la première année et 200 euros par mois la deuxième s'ils embauchent un jeune en difficulté sur des contrats à temps plein ou à temps partiel. Encore une fois, on ne s'en prend pas aux causes qui font qu'une partie de la jeunesse est en difficulté, notamment la carence des moyens humains et financiers qui pénalise lourdement l'ensemble du système éducatif et ne permet pas de lutter contre les inégalités sociales. En effet, seule la volonté de prendre les problèmes à la source pourra éviter que les mêmes populations soient en échec scolaire. L'avenir ne doit plus être synonyme de précarité.

En tant que syndicalistes, rester unis, pour préparer le futur de toute une jeunesse qui nous observe, est une obligation et une responsabilité dont nous n'avons pas le droit de nous dédouaner.

Au Ministère de la culture, le côtoiement du droit public et du droit privé doit renforcer notre volonté d'un combat syndical pour l'égalité de tous en matière de droit du travail.

Le retrait de l'article sur le CPE n'est qu'une étape. La poursuite des luttes unitaires et solidaires pourront mener à d'autres victoires tout aussi importantes. Les forces, pour contrer les tenants d'une politique libérale pour qui les êtres humains ne sont que des dividendes, sont descendues dans la rue pour exprimer leur colère, sachez messieurs les gouvernants qu'elles vous surveillent.

D'ores et déjà, nous appelons les personnels du Ministère de la culture à manifester massivement et dans l'unité le 1^{er} mai pour démontrer à ceux qui gouvernent que nous restons vigilants et exiger l'ouverture de négociations sur toutes les revendications posées afin de gagner de nouvelles conquêtes sociales.